

### Déclarations de ministres

Par conséquent, j'estime que depuis 1976, les cas du genre ont été suffisamment nombreux pour justifier un examen de la question par le comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure.

\* \* \*

### LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

#### LES COMITÉS DE LA CHAMBRE—AUTORISATION DE VOYAGER

**L'hon. Ray Hnatyshyn (président du Conseil privé):** Monsieur le Président, des consultations ont eu lieu entre les partis, et vous pourrez constater que l'on consent en ce moment, à l'unanimité, à recevoir et à adopter sans débat la motion que voici:

Que, nonobstant tout article du Règlement ou ordre spécial de la Chambre,

a) le comité permanent de la recherche, de la science et de la technologie soit autorisé à se rendre à Winnipeg, du dimanche 8 juin au mardi 10 juin 1986, et que le personnel nécessaire accompagne le comité; et

b) que le comité permanent des élections, des privilèges et de la procédure soit autorisé à se rendre à Washington, D.C., et à Sacramento, Californie, aux États-Unis, du dimanche 8 juin au vendredi 13 juin 1986 et que le personnel nécessaire accompagne le comité.

**M. le Président:** Je suppose que la Chambre consent à l'unanimité à la présentation de ces motions.

**Des voix:** D'accord.

**M. le Président:** Puisqu'il y a consentement, la motion est-elle adoptée?

**Des voix:** D'accord.

**M. le Président:** Il en est ainsi convenu et ordonné.

### AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

#### LES TRANSPORTS

##### LA SÉCURITÉ DU TRANSPORT—LA RÉGLEMENTATION ÉCONOMIQUE

**L'hon. Don Mazankowski (ministre des Transports):** Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour faire une déclaration importante au sujet de la sécurité des transports. Je sais que les Canadiens s'intéressent vivement à la sécurité de leur système de transport et c'est pourquoi j'aimerais, aujourd'hui, exposer mes orientations actuelles et futures en matière de sécurité du transport. Depuis ma nomination, je me suis engagé sans équivoque à rehausser la sécurité du transport au Canada.

L'élément fondamental de mon mandat législatif consiste à faire en sorte que chacun des modes de transport réglementé par le gouvernement fédéral soit le plus sûr possible. Je l'ai déjà dit maintes fois à la Chambre, jamais nous ne tenterons d'atteindre un autre objectif, que ce soit en ce qui a trait au transport ou au gouvernement, si cela doit compromettre la sécurité. Pour nous, la sécurité du transport passe avant tout.

Conformément à l'engagement du gouvernement fédéral d'éliminer les obstacles à la croissance et de réduire l'intervention du gouvernement, un de nos principaux objectifs est de

réviser la Loi nationale sur les transports dans le but d'assouplir la réglementation économique de manière à encourager l'innovation et l'entreprise.

Certains ont affirmé que la réforme de la réglementation économique mettait en jeu la sécurité du transport: je vous garantis qu'il n'en est rien. Mes projets de réforme visent uniquement la réglementation économique.

Jamais nous ne proposerons ni n'autoriserons une réforme de la réglementation économique qui aille à l'encontre des normes de sécurité. De fait, nous continuerons de renforcer les programmes de sécurité afin de rendre chaque mode de transport plus sûr.

Vous savez également que le gouvernement s'est engagé à mener à bien un programme complet de réduction des dépenses conçu pour éliminer le double emploi et réduire les frais administratifs généraux. Par contre, nous avons augmenté les ressources consacrées à la sécurité. Au cours des deux dernières années, par exemple, plus de 220 nouveaux employés chargés de s'occuper de la sécurité dans les domaines du transport des marchandises dangereuses, du transport aérien et du transport routier ont été embauchés.

Le Canada fait très bonne figure au chapitre de la sécurité dans tous les modes de transport—aérien, maritime, ferroviaire et routier, et nous pouvons en être fiers. Entre 1981 et 1985, les accidents d'avion et les pertes de vie signalés ont chuté de 37 p. 100 et 62 p. 100 respectivement. Au cours de la même période, le nombre d'avions immatriculés a augmenté de 10 p. 100 et le nombre de passagers de 2 p. 100.

Au cours des quatre dernières années, les compagnies aériennes régionales et nationales du Canada, qui transportent le gros des passagers, ont transporté plus de 87 millions de passagers et n'ont eu à déplorer qu'un nombre minime de pertes de vies.

Dans le secteur du transport maritime, le nombre de pertes de vie diminue continuellement, et ce dépit de plus de 25,000 navires commerciaux et navires de pêche exploités au Canada.

Entre 1981 et 1985, le nombre de pertes de vie sur les routes du Canada a décliné de 25 p. 100 tandis que le nombre d'accidents a chuté de près de 10 p. 100. Le nombre de véhicules immatriculés au Canada a augmenté de 8 p. 100 au cours de la même période et le nombre de conducteurs de 18 p. 100. Des données récentes révèlent que les Canadiens conduisent plus et qu'en conséquence, les risques d'accidents s'accroissent. Cette constatation nous oblige à envisager certaines améliorations.

La sécurité du transport ferroviaire s'est aussi améliorée au cours des dernières années. Par exemple, le nombre d'accidents a diminué de 25 p. 100 et le nombre de pertes de vie de 17 p. 100 entre 1981 et 1985. La tragédie survenue récemment à Hinton, qui a fait 23 morts, a hissé au premier rang des préoccupations la sécurité du transport ferroviaire, telle qu'elle est réellement et telle qu'elle est perçue. J'ai déjà pris des mesures, en attendant les résultats de l'enquête en cours, pour réduire les risques que ce genre d'accident se reproduise.